

GRANT INFORMATION / RENSEIGNEMENTS SUR LA SUBVENTION

Recipient Name / Nom de la personne bénéficiaire :

Grant Program / Programme de subvention :

Phone number / Numéro de téléphone :

Email address / Adresse courriel :

Project Title / Titre du projet :

Program Deadline / Date limite du programme :

- ☐ Artist in Residence / Artiste en résidence
 - Artists / Artistes
 - Host organisations / Organismes hôtes
- ☐ Arts Infrastructure / Infrastructure artistique
- ☐ Arts Scholarships / Bourses d'études en arts
- ☐ Career Development / Développement de carrière
 - Arts by Invitation / Arts sur invitation
 - Prof. Development / Développement prof.
 - Prof. & Promotion / Prof. et promotion
- ☐ Creation / Création
- ☐ Documentation / Documentation
- ☐ Equinox / Équinoxe

FINAL REPORT REQUIREMENTS / EXIGENCES AU SUJET DU RAPPORT FINAL

A Final Report must be completed, signed and submitted to artsnb following completion of a funded project.

A Final Report will be considered overdue if one year has passed following the end date of the project as indicated in the application for funding. Artists who have an overdue Final Report are ineligible for any other artsnb grants all overdue reports are submitted and approved.

artsnb reserves the right to request receipts for project expenses. Please keep all receipts until the Final Report for the project has been approved.

A portion or all of a grant already allocated may be revoked if the expressed or implied intent of the program is not met. If a funded project is cancelled, altered or not completed, the recipient is responsible to reimburse all funds proportionate to the incomplete portion of the project. Such calculations are to be made by artsnb, with all relevant figures and information provided by the recipient.

Un rapport final doit être complété, signé et soumis à artsnb suivant l'achèvement d'un projet subventionné.

Un rapport final sera considéré en retard si *une année s'est écoulée* après la date de fin du projet indiquée dans la demande de financement. Les artistes qui ont un rapport final en retard ne sont pas admissibles à d'autres subventions d'artsnb jusqu'à ce que tout rapport en retard soit soumis et approuvé.

artsnb se réserve le droit de demander des reçus pour les dépenses du projet. Veuillez conserver tous les reçus jusqu'à ce que le rapport final pour le projet soit approuvé.

Une subvention déjà accordée peut être annulée, en totalité ou en partie, si le but énoncé ou implicite du programme n'est pas respecté. Si un projet est annulé, modifié ou inachevé, la personne bénéficiaire doit rembourser les fonds proportionnels à la partie inachevée du projet. Les calculs sont effectués par artsnb à partir des données et des informations pertinentes fournies par la personne bénéficiaire.

PROJECT INFORMATION / RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Original end date for the project / Date fixée pour l'achèvement du projet : _____

New end date for the project / Nouvelle date prévue pour l'achèvement du projet : _____

Project progress update / Mise à jour du projet :

Justification for extension request / Justification de la demande d'extension :

SUBMIT / DÉPOSEZ

Signature :

Date :

Submit final reports to: / Déposez les rapports finaux à :

Program Officers / Agent.es de programmes

prog@artsnb.ca

(506) 444-4444

artsnb

PO Box 20336, Kings Place

Fredericton, NB

E3B 0N7